



Opération façades - Ville de La Loupe

Demande de subvention

Cadre réservé à la mairie

Date de réception en mairie Date de complétude :

Le(s) demandeur(s) :

Statut : propriétaire / usufruitier / indivisaire locataire syndic / représentant mandaté

Personne physique :	Personne morale :
M. / Mme :	Type de société :
Nom :	Raison sociale :
Prénom :	N° SIRET :
	Nom du représentant :

Coordonnées :	
▪ Adresse :	
▪ CP / Commune :	
▪ Téléphone :	
▪ Adresse mail :	

Le bien :

Adresse du bien concerné par les travaux (si différente de celle du demandeur)

N°..... Voie

Parcelle cadastrale :

Rappel : l'instruction de la déclaration préalable de travaux au titre du code l'urbanisme ne vaut pas accord de la subvention (les travaux peuvent être accordés et réalisés, même sans octroi d'une subvention).

Les travaux :

Nature des travaux envisagés : (possibilité de cocher plusieurs cases)

- Peinture et ravalement de façades
- Réfection des bandeaux, corniches, peinture des sous toitures
- Réfection des murs de constructions annexes dès lors qu'ils sont en façade
- Remplacement des éléments constitutifs des façades et dispositifs accessoires (portes, fenêtre...)
- Autres. Préciser :
.....
.....

Montant total des travaux envisagés : €TTC (y compris les honoraires de l'architecte, le cas échéant).

Soit un montant total de subvention demandée : €TTC (30% du montant des travaux, plafonné à 6000€).

Engagement du demandeur :

Je, soussigné(e),

- Certifie exacts les renseignements fournis.
- Atteste avoir pris connaissance du règlement de l'opération, et m'engage à installer sur la façade de l'immeuble pendant toute la durée des travaux, un dispositif, mis gratuitement à ma disposition indiquant la participation de la Ville de La Loupe ainsi que des cofinanceurs à l'opération. Ce dispositif devra être restitué en bon état à l'issue des travaux.

Signature :

Fait à,

Le

Les pièces à fournir :

- Le présent formulaire de demande daté et signé ;
- Un ou des devis précis et détaillés poste par poste des travaux à réaliser ; La Ville se réserve le droit de demander des pièces complémentaires (photos, plans) pour illustrer les travaux prévus.
- Le cas échéant l'accord écrit du propriétaire de l'immeuble ;
- Pour les immeubles en copropriété, une copie de la délibération de l'assemblée générale des copropriétaires adoptant le principe des travaux ;
- Un relevé d'identité bancaire ;
- Pour les propriétaires personnes morales, le Kbis de la société de moins de 3 mois.

Entretien avec le service instructeur le :

Examen en commission le :

Avis de la commission : Favorable Défavorable

Montant des travaux envisagés :

Montant de la subvention attribuée :

Décision du Conseil Municipal :

Date de réalisation des travaux :

Montant définitif des travaux réalisés (sur présentation des justificatifs fournis par le pétitionnaire) :€TTC.

Conformité des travaux : oui non

Montant de la subvention à verser :

Date de versement de la subvention :